

**PLAN D'ETUDES
BACHELOR****PSYCHOLOGIE
DOMAINE II – 60 ECTS
2019**

Table des matières

1. Bases légales.....	2
2. Description du programme	2
3. Objectifs de formation	3
4. Début des études.....	3
5. Langue d'enseignement.....	3
6. Organisation générale.....	4
7. Description des modules.....	6
8. Modalités d'évaluation.....	10
9. Formation personnelle à la recherche expérimentale	10
10. Études bilingues.....	12
11. Entrée en vigueur et mesures transitoires	12
12. Annexe I : Survol de l'organisation générale des études.....	13
13. Annexe II : Survol des recommandations pour les études bilingues	14
14. Annexe III: Equivalence des unités d'enseignement en français et allemand	15

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le règlement en vigueur pour l'obtention du Bachelor et du Master à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

2. Description du programme

2.1 Description générale du programme

Le programme introduit les étudiant-e-s à la dimension scientifique de la psychologie, discipline qui touche à l'expérience et aux comportements humains. Seront présentés les processus motivationnels, émotionnels, cognitifs et psychomoteurs qui s'inscrivent dans des contextes sociaux et culturels et sont basés sur les fonctions biologiques de l'être humain.

Dans une première période d'études (période introductive), le programme d'études consiste essentiellement dans une vue d'ensemble des matières de la discipline et dans l'introduction aux différents domaines de la psychologie. En particulier, des connaissances méthodologiques et des compétences de recherche sont systématiquement introduites.

En deuxième période d'études (période d'approfondissement), différents domaines appliqués sont introduits permettant l'approfondissement des matières fondamentales et appliquées.

2.2 Structure générale du programme

Le programme d'études (domaine II) dure au minimum 4 semestres et comprend 60 crédits ECTS.

Le programme est composé de 4 modules obligatoires de 12, 15 ou 18 crédits ECTS, dont un module à choix libre. Dans le module à choix libre, les unités d'enseignement peuvent être librement choisies jusqu'à concurrence du total des crédits ECTS exigés.

2.3 Conditions d'admission

Remplir les conditions générales d'immatriculation requises par l'Université de Fribourg.

2.4 Changement vers le domaine unique Psychologie 180 crédits-ECTS

Un changement du programme d'étude à 60 crédits ECTS (domaine II) pour le domaine unique Psychologie à 180 crédits ECTS n'est en principe pas prévu. Si ce changement est souhaité malgré tout, il convient de remplir les conditions spécifiques du programme d'études 180 crédits ECTS pour l'examen de fin de première année (Règlement de l'examen de fin de première année (cf. Plan d'études domaine unique 180 crédits ECTS, point 8). Les deux points suivants sont à observer en particulier :

- 1) dans le Module 2, les deux unités d'enseignement méthodologie ainsi que statistique et analyse de données I et tutorat doivent être choisis;
- 2) les dispositions du règlement de l'examen de fin de première année figurant au plan d'études domaine unique Psychologie 180 ECTS doivent être respectées strictement.

Si les conditions de l'examen de fin de première année ne sont pas respectées, un changement vers le plan du domaine unique Psychologie (180 crédits ECTS) n'est pas possible.

3. Objectifs de formation

1. Dans les études, l'accent est placé de sorte à ce que les théories spontanées de chaque étudiant-e soient activement confrontées de manière argumentée à la psychologie scientifique.
2. Les étudiant-e-s sont capables d'évaluer et de juger la conduite et la pensée humaines d'après l'état des connaissances scientifiques actuelles. Elles et ils connaissent les motivations des conduites et prennent en considération l'interaction sociale et l'influence des valeurs propres sur l'évaluation des conduites.

4. Début des études

Ce programme (Domaine II – 60 crédits ECTS) ne peut être débuté qu'au semestre d'automne.

5. Langue d'enseignement

Le programme d'études Psychologie (Domaine II – 60 crédits ECTS) peut être accompli intégralement, soit en langue française, soit en langue allemande. Les étudiant-e-s s'inscrivent dans le programme d'études francophone ou germanophone, ou dans le programme d'études bilingue. Le présent plan d'études décrit les études francophones. L'anglais peut constituer une langue d'enseignement dans des cours isolés. Dès lors, une connaissance passive de cette langue est souhaitée.

Dans le programme d'études bilingue, conformément au règlement de la Faculté, une mention attestant du bilinguisme des études de psychologie est décernée, si 40% au moins du programme d'études a été réalisé dans l'une ou l'autre langue d'étude (allemand et français). La publication de la mention bilingue sur le diplôme dépend du règlement de la faculté octroyant le diplôme. De plus amples informations sur les études bilingues sont données au point 10 et à l'annexe II.

6. Organisation générale

L'enseignement est organisé en deux périodes d'études (cf. Tableau synoptique des études en annexe I). La première période (période introductive) comprend le module d'introduction M1. Le module M1 doit être accompli avec succès, pour suivre les cours d'approfondissement du module M4. Dans une deuxième période d'étude (période d'approfondissement), les connaissances acquises sont approfondies par des cours avancés (module M4)

Le module M2 contient des enseignements issus du domaine de la méthodologie en psychologie. Le module M3 propose des cours dans différents domaines fondamentaux de la psychologie. Les modules M2 et M3 peuvent être suivis sur l'ensemble de la durée des études.

Les unités d'enseignement à 3 crédits ECTS durent un semestre. Les unités d'enseignement à 6 crédits ECTS durent en règle générale deux semestres, sauf s'ils contiennent une grande part d'exercices. Les unités d'enseignement à 9 crédits ECTS durent deux semestres et s'accompagnent en règle générale d'un tutorat supplémentaire.

Des crédits ECTS acquis dans d'autres universités (nationales et internationales) peuvent être reconnus dans le plan d'études. Les prestations qui ont été acquises dans d'autres universités peuvent être reconnues en équivalence sur dossier. Les attestations de réussite ne doivent pas faire partie d'un cursus déjà achevé.

Dans le module à choix libre M4, au maximum 12 crédits ECTS validés dans d'autres universités peuvent être reconnus. Ces cours doivent répondre aux critères du module M4 et ne peuvent pas faire partie d'autres modules.

Le programme d'études doit être achevé au plus tard dans un délai de 18 semestres après le début des études.

Synoptique des modules

Psychologie Domaine II - 60 crédits ECTS		
<i>4 Modules obligatoires à 12, 15 ou 18 ECTS</i>		
Domaines fondamentaux		
M 1	Propédeutique A : Psychologie cognitive, clinique et développementale	18 ECTS
M 2*	Méthodologie psychologique	12 ECTS
M 3*	Thématiques majeures en psychologie	15 ECTS
Cours avancés		
M 4*	Cours avancés : Psychologie du Travail et des organisations	15 ECTS

Remarque : Les modules M2, M3, et M4 sont des modules à choix. Ces modules se composent d'unités d'enseignement à choix.

7. Description des modules

Module M1 : Propédeutique A : Psychologie cognitive, clinique et développementale

Les cours dans ce module se déroulent en première année. Sont présentés dans ce module les fondements scientifiques les plus importants de la psychologie. L'examen de chacun des cours doit être réussi (avec au moins la note 4). Le module M1 doit être accompli avec succès, avant de pouvoir suivre le module M4.

En psychologie cognitive les fonctions psychiques humaines sont traitées. En psychologie clinique les facteurs biologiques, sociaux, cognitifs et émotionnels agissant sur les troubles psychiques sont examinés. En psychologie développementale les changements liés à l'âge (perdurant dans le temps et se combinant) touchant l'expérience et le comportement sur l'empan total de la vie sont présentés.

Le but du module est de transmettre aux étudiant-e-s les connaissances essentielles, théoriques et scientifiques dans les domaines fondamentaux de la psychologie.

L25.00341	Propédeutique A : Psychologie cognitive, clinique et développementale	18 ECTS
L25.00009	Psychologie cognitive	6
L25.00014	Psychologie clinique, Psychopathologie et Psychothérapie	6
L25.00468	Psychologie du développement	6

Module M2 : Méthodologie psychologique (module à choix, au moins 12 ECTS)

Dans le module M2, les contenus fondamentaux et méthodologiques les plus importants de la psychologie sont présentés. Ce module M2 peut être suivi durant toute la durée des études.

En méthodologie est enseignée la manière dont les connaissances scientifiques sont obtenues par la recherche, formulées et validées. En statistiques I, la statistique descriptive, les prérequis en théorie des probabilités pour l'inférence statistique et la statistique inférentielle simple (à deux variables) sont enseignés. En psychométrie, les bases essentielles du développement, de l'application et de l'interprétation des tests psychologiques sont données. Sont associés à cet élément d'enseignement 15 heures supplémentaires de participation à des expérimentations. L'enseignement est validé lorsque l'enseignant-e reçoit les attestations correspondantes (cf. Point 9). Dans le cours diagnostic général et clinique, les aspects spécifiques au diagnostic clinique ainsi que l'apparition et le traitement des troubles sont présentés.

A partir de cette offre, un total d'au moins 12 crédits ECTS doivent être accomplis avec succès (chacun des cours avec au moins la note 4). En cas d'échec définitif à une unité d'enseignement de ce module, celle-ci peut être remplacée au sein de ce module par une autre unité d'enseignement conférant un nombre équivalent de crédits ECTS.

Le but du module est de donner aux étudiant-e-s des connaissances méthodologiques de base et des compétences fondamentales en méthodologie de recherche en psychologie.

L25.00342	Méthodologies psychologiques (module à choix)	12 ECTS
L25.00010	Méthodologie	6
L25.01019	Statistique et analyse de données I et tutorat	9
L25.00160	Psychométrie (y inclus la participation à la formation personnelle à la recherche expérimentale)	3
L25.00117	Diagnostic général et clinique	3

Module M3 : Thématiques majeures en psychologie (module à choix, au moins 15 ECTS)

Dans le module M3 sont enseignés les contenus de base importants de la psychologie. Il peut être suivi tout au long de la durée des études.

Dans l'introduction à la psychologie sont présentées les thématiques actuelles centrales théoriques et pratiques de la psychologie. Il est recommandé de suivre ce cours en début d'études. En neurobiologie, les fondements de l'organisation et des fonctions du système nerveux sont enseignés. En psychologie sociale sont explorées les influences de la présence réelle ou imaginée d'autrui sur l'expérience et le comportement de chaque individu. En psychologie différentielle et de la personnalité, les différences interindividuelles relatives aux facettes et à la structure de la personnalité sont étudiées. En psychologie de l'apprentissage scolaire, les bases de la théorie de l'apprentissage, de même que leur signification pour la psychologie scolaire sont présentées. La psychologie de la santé offre une introduction à des systèmes biologiques et psychologiques pertinents de même qu'à leurs interactions, qui jouent un rôle dans le maintien ou la promotion de la santé.

A partir de cette offre, un total d'au moins 15 ECTS doivent être accomplis avec succès (chacun des cours avec au moins la note 4). En cas d'échec définitif à une unité d'enseignement de ce module, celle-ci peut être remplacée par une autre unité d'enseignement au sein de ce module conférant un nombre équivalent de crédits ECTS.

Le but du module est de donner aux étudiant-e-s les connaissances théoriques et scientifiques essentielles dans les domaines fondamentaux de la psychologie de même que d'offrir un regard réflexif critique dans les domaines de pratique et de recherche actuels en psychologie.

L25.00343	Thématiques majeures en psychologie (module à choix)	15 ECTS
L25.00012	Introduction à la psychologie	3
SPY.01011 SPY.02011	Neurobiologie I + II	6
L25.00645	Psychologie sociale I	3
L25.00646	Psychologie sociale II	3
L25.00027	Psychologie différentielle et de la personnalité	3
L25.01055	Psychologie de l'apprentissage scolaire	3
L25.01066	Psychologie de la santé	3

Module M4 : Cours avancés : Psychologie du Travail et des organisations (Module à choix, au moins 15 ECTS) – L25.00344

Le module M4 contient un choix d'enseignements avancés et sert à l'approfondissement de thématiques spécifiques en psychologie :

- Psychopédagogie de l'adolescence (L23.00075)
- Apprentissage, mémoire et motivation à l'école (L23.00077)
- Introduction à la psychologie du travail et des organisations
- Psychologie clinique et de la santé : Approfondissement (L25.00671)
- Neurosciences cognitives : Approfondissement (L25.00516)
- Psycholinguistique : Approfondissement (L25.00108)

Le module fait partie de la période d'approfondissement et ne peut être suivi qu'après la validation du module M1.

L'accent principal du programme d'études francophone est placé sur la psychologie développementale et pédagogique. Dans ce domaine, 3 cours sont proposés. De plus la psychologie clinique et de la santé, les neurosciences cognitives et la psycholinguistique offrent à chaque fois un cours d'approfondissement. Les titres exacts des cours sont publiés avant le début de semestre sur la page Web du Département.

L'offre de cours correspondant au module M4 du programme germanophone peut être intégrée au module M4. Comme il n'existe pas d'équivalence entre les enseignements des deux langues dans le module M4, les unités d'enseignement des modules M4 francophones et germanophones sont librement combinables.

Dans le module M4, des cours et enseignements d'autres Universités (nationales et internationales) peuvent également être reconnus. Au maximum 12 crédits ECTS peuvent être ainsi reconnus et les cours doivent relever d'un thème central spécifique en psychologie. Un consentement formel du conseiller/de la conseillère aux études est une condition préalable à la reconnaissance.

A partir de l'offre actualisée d'unités d'enseignement dans ce module, un total d'au moins 15 crédits ECTS doit être accompli avec succès (chaque cours individuel avec au moins la note de 4). En cas d'échec définitif à une unité d'enseignement de ce module, celle-ci peut être remplacée au sein de ce module par une autre unité d'enseignement (germanophone ou francophone) conférant un nombre équivalent de crédits ECTS.

Le but de ce module est de permettre aux étudiants / étudiantes un approfondissement dans différents thèmes spécifiques de la psychologie.

8. Modalités d'évaluation

8.1 Modalités générales d'évaluation

La validation des crédits ECTS des unités d'enseignements des différents modules prévus au programme, se font principalement par des évaluations notées. Ce sont en général des examens écrits ou oraux, cependant il peut s'agir également d'évaluations sous la forme de devoirs ou présentations notés.

Les évaluations peuvent être répétées une fois.

Le règlement suivant est valable pour toutes les évaluations : les prestations doivent être réussies dans un laps de temps de quatre sessions d'examens après l'inscription à l'unité d'enseignement considérée.

Le programme d'études Psychologie (Domaine II – 60 ECTS) est validé lorsque les prestations suivantes ont été réussies :

- Tous les modules prévus au programme d'études ont été validés
- Tous les cours listés dans le module M1 doivent avoir été réussis avec au moins la note de 4. Dans les modules à choix M2, M3, M4, les crédits ECTS nécessaires doivent être acquis.

8.2 Échec définitif

Si un examen n'est pas réussi à la deuxième tentative, il compte comme échec définitif et l'unité d'enseignement y relative ne peut plus être suivie.

Le fait d'échouer définitivement une unité d'enseignement dans le module M1 conduit à l'exclusion définitive des études en psychologie. Le fait de ne pas atteindre les critères exigés pour réussir les autres modules M2, M3 et M4 pendant la durée maximale des études (soit 18 semestres après le début des études) mène également à l'exclusion des études en psychologie.

En cas d'exclusion des études en psychologie, il n'est plus possible de poursuivre des études dans le domaine psychologie dans une université suisse.

8.3 Note de module et note finale

La note d'un module validé est le résultat de la moyenne arithmétique non arrondie des notes de ce module, pondérée au moyen des crédits ECTS. La note d'un module est arrondie à deux décimales après la virgule.

La note finale est la moyenne arithmétique des notes des modules, pondérée au moyen des crédits ECTS du module. La note finale est arrondie à deux décimales après la virgule.

9. Formation personnelle à la recherche expérimentale

Les études en psychologie au Département de psychologie de l'Université de Fribourg se focalisent sur la psychologie scientifique et les théories basées sur l'évidence empirique. Les méthodes de recherches expérimentales forment une base

particulièrement importante à l'acquisition des connaissances psychologiques empiriquement fondées et sont une pièce essentielle de la formation en psychologie.

Un objectif de la formation en psychologie expérimentale est de qualifier les étudiant-e-s à une réalisation responsable des expérimentations en psychologie. C'est pourquoi, les étudiant-e-s accomplissent leurs propres recherches psychologiques dans les différents enseignements. Pour sensibiliser l'étudiant-e aux aspects spécifiques et aux problèmes de la recherche psychologique, il est nécessaire que celui-ci ou celle-ci ait également participé à un nombre suffisant d'études psychologiques comme participant-e.

Pour atteindre cet objectif de formation, tout-e étudiant-e qui suit le cours « psychométrie » doit s'inscrire comme participant-e à différentes recherches psychologiques dans le Département de psychologie pour au moins 15 heures. Les recherches proposées sont régulièrement annoncées par le Département de psychologie. Il est recommandé de commencer à accomplir des heures d'expérimentation déjà dans la phase d'introductive des études.

Pour garantir une participation la plus large possible à la formation personnelle à la recherche expérimentale, les "heures d'expérimentation" à accomplir sont réparties entre les différentes recherches des unités du Département de psychologie. Dans la participation à une recherche, les unités de temps suivantes, qui ne représentent pas une heure entière, peuvent être attribuées: un quart d'heure, une demi-heure, trois-quarts d'heure.

La liste des heures accomplies comme participant-e à des expérimentations est à remettre à l'enseignant-e responsable de l'unité d'enseignement de psychométrie. Le cours n'est validé qu'après attestation de la réalisation des heures de participation à des recherches. Dans les 15 heures nécessaires comme participant-e, seule une longue expérimentation (5-10 heures) peut être comptabilisée. Pour toute autre participation à des recherches, au maximum 4 heures seulement peuvent être comptabilisées à chaque fois, indépendamment de la durée de la recherche.

Pour participer aux recherches proposées, les étudiant-e-s s'annoncent d'abord pour une rencontre avec la personne qui mène la recherche. L'expérimentateur / l'expérimentatrice annonce aux personnes intéressées et inscrites si elles peuvent participer ou non, met à disposition les renseignements de contact et informe les participant-e-s des modifications éventuelles d'horaires des expérimentations.

En cas d'empêchement, le ou la participant-e doit en informer l'expérimentateur / l'expérimentatrice au moins un demi-jour avant l'heure prévue. Si, inscrit-e à une expérience, un-e étudiant-e manque le rendez-vous fixé sans prévenir l'expérimentateur l'expérimentatrice, il ou elle sera pénalisé-e d'une déduction des heures d'expérimentation à la hauteur des heures prévues pour l'expérience manquée (à l'exception de cas de force majeure). L'expérimentateur / l'expérimentatrice informe par email la personne responsable du Département de l'absence. L'enseignant-e responsable de l'unité d'enseignement de psychométrie est responsable de contrôler la compensation de la déduction des heures d'expérimentation.

Les collaborateurs/trices scientifiques et les professeur-e-s du Département de psychologie sont seul-e-s habilité-e-s à attester les heures d'expérimentations accomplies.

Le Département garantit aux étudiant-e-s un libre choix parmi les différentes études psychologiques pour leurs heures de participation. S'il n'est malgré tout pas possible à un-e étudiant-e pour des raisons éthiques ou d'autres raisons sérieuses (par exemple handicaps physiques ou intellectuels etc.) d'accomplir toute ou une partie de ses heures de participation à des expérimentations, il lui est alors nécessaire de choisir au sein du module M2 un élément d'enseignement alternatif ne demandant pas de participation à des expérimentations.

10. Études bilingues

A l'exception du module M4, les plans de domaine II (60 crédits ECTS) sont structurés parallèlement en allemand et en français. Les éléments d'enseignement individuels équivalents des modules peuvent être suivis en français ou en allemand (voir Annexe III).

L'échec définitif à une unité d'enseignement ne permet plus de valider l'élément d'enseignement correspondant dans l'autre langue. Si une première tentative d'examen n'est pas réussie dans une unité d'enseignement francophone, la seconde tentative d'examen peut être accomplie dans l'unité d'enseignement équivalente germanophone. Le nombre de tentatives d'examen reste cependant de deux en tout, indépendamment de la langue, français ou allemande, dans laquelle a été réalisée l'examen.

Au sein du module M4, les unités d'enseignement francophones et germanophones peuvent être librement combinées. En cas d'échec définitif à une unité d'enseignement, une autre unité d'enseignement peut lui être substituée, indépendamment de la langue d'enseignement.

Pour accomplir des études bilingues couronnées de succès (langue maternelle française ; avec la mention distinctive du *bilinguisme* des études en psychologie), il est recommandable de suivre en allemand les modules 3 et 4. Il est recommandé de suivre les cours du module M1 en français, puisque la réalisation de ce module est la condition de la continuation des études (cf. tableau synoptique des recommandations sur les études bilingues, Annexe II et Annexe III).

La publication de la mention bilingue sur le diplôme dépend du règlement de la faculté octroyant le diplôme

11. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Le présent règlement s'applique à tout-e nouvel-le étudiant-e commençant ses études de psychologie (domaine II, 60 ECTS) à partir du semestre d'automne 2019.

Les étudiant-e-s qui ont commencé leurs études avant le semestre d'automne 2019 peuvent adopter ce plan d'études. Pour effectuer ce changement, une requête au secrétariat du Département de psychologie doit être effectuée. A partir du 1^{er} septembre 2024, chaque étudiant-e transite dans le présent plan d'études. Les mesures transitoires sont réglées par le/la président-e du Département.

12. Annexe I : Survol de l'organisation générale des études

Phase introductive <i>Première année</i>	Phase d'approfondissement <i>Deuxième année</i>
module M1 Propédeutique A (18 ECTS)	module M4 (module à choix) Cours avancés (15 ECTS)
module M2 (module à choix) Méthodologie psychologique (12 ECTS)	
module M3 (module à choix) Thématiques majeures en psychologie (15 ECTS)	

Remarque : la réussite du module M1 est la condition préalable pour suivre les unités d'enseignements du module M4.

13. Annexe II : Survol des recommandations pour les études bilingues

Phase introductive <i>Première année</i>	Phase d'approfondissement <i>Deuxième année</i>
module M1 Propédeutique A (18 ECTS)	module M4 (module à choix) Cours avancés (15 ECTS)
module M2 (module à choix) Méthodologie psychologique (12 ECTS)	
module M3 (module à choix) Thématiques majeures en psychologie (15 ECTS)	

Remarque : Pour accomplir des études bilingues couronnées de succès, il est recommandé aux personnes de langue maternelle française de suivre en allemand les unités d'enseignement dans les modules colorés en gris. D'autres combinaisons sont possibles. Il est possible de suivre des unités d'enseignement en français et allemand dans un module. Une mention attestant du bilinguisme des études de psychologie est décernée, si 24 crédits ECTS au moins du programme d'études (40% des 60 crédits ECTS) a été réalisé dans allemand et français. La publication de la mention bilingue sur le diplôme dépend du règlement de la faculté octroyant le diplôme

14. Annexe III: Equivalence des unités d'enseignement en français et allemand

Module M1

Propédeutique A : Psychologie cognitive, clinique et développementale	Propädeutikum A: Allgemeine, Klinische und Entwicklungspsychologie	18 ECTS
L25.00009 Psychologie cognitive	L25.00002 Allgemeine Psychologie	6
L25.00014 Psychologie clinique, psychopathologie et psychothérapie	L25.00007 Klinische Psychologie	6
L25.00468 Psychologie du développement	L25.01025 Entwicklungspsychologie	6

Module M2

Méthodologies psychologiques (module à choix)	Psychologische Methodenlehre (Auswahlmodul)	12 ECTS
L25.00010 Méthodologie	L25.00302 Methodenlehre	6
L25.01019 Statistique et analyse de données I et tutorat	L25.01022 Statistik I & Tutoriat	9
L25.00160 Psychométrie (y inclus la participation à la formation personnelle à la recherche expérimentale)	L25.01054 Testtheorie (inklusive experimentelle Selbsterfahrung)	3
L25.00117 Diagnostic général et clinique	L25.01053 Diagnostik und Entstehung psychischer Störungen	3

Module M3

Thématiques majeures en psychologie (module à choix)	Grundlagenfächer der Psychologie (Auswahlmodul)	15 ECTS
L25.00012 Introduction à la psychologie	L25.00016 Einführung in die Themenbereiche der Psychologie	3
SPY.01011 + SPY.02011 Neurobiologie I + II	SPY.01001 + SPY.02001 Neurobiologie I + II	6
L25.00645 Psychologie sociale I	L25.01030 Sozialpsychologie I	3
L25.00646 Psychologie sociale II	L25.01031 Sozialpsychologie II	3
L25.00027 Psychologie différentielle et personnalité	L25.00037 Différentielle- und Persönlichkeitspsychologie	3
L25.01055 Psychologie de l'apprentissage scolaire	L25.01052 Lernen, Verhaltenserwerb & Adaptation	3
L25.01066 Psychologie de la santé	Gesundheitspsychologie	3

Module M4

Unités d'enseignement avancées (module à choix)	Fortgeschrittene Veranstaltungen: Arbeits- und Organisations-psychologie und andere Fächer (Auswahlmodul)	15 ECTS
Les unités d'enseignement des modules M4 francophones et germanophones sont librement combinables.	Die Lehreinheiten aus dem deutsch- und französischsprachigen Modulen M4 sind frei kombinierbar.	